



Envoyé en préfecture le 03/10/2018  
Reçu en préfecture le 03/10/2018  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20180925-2018\_6\_111-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 Septembre 2018**

2018-6-111

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

---

L'An Deux Mille dix-huit, le 25 septembre 2018  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 septembre 2018  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** :

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,  
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme  
Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe  
BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUIN, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Eric LEMBO à  
Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

**Absents excusés** : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

---

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCTVL.**

Suite à la loi NOTRe et aux rapprochements des Communautés de Communes, la CCTVL (communauté de  
Communes des Terres du Val de Loire) a souhaité procéder à la dissolution du S.M.I.R.T.O.M. de Beaugency au 30  
juin 2017 mais s'est engagée à assurer la poursuite de la prestation de collecte et de traitement des ordures  
ménagères pour les Communes d'Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault.

Ainsi, en vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel  
présente un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre sur le  
territoire de la CCTVL, au cours de l'année 2017.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 03/10/2018  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 03/10/2018  
Reçu en préfecture le 03/10/2018  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20180925-2018\_6\_111-DE

Toutes collectes confondues ce sont 31 314 tonnes de déchets collectés sur le syndicat soit 644 Kg par habitant en 2017 contre 640 kg en 2016 soit une augmentation de 4 kg.

**Le Conseil Communautaire a PRIS ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2017 du service public d'élimination des déchets de la CCTVL.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE